

**Comité départemental sécheresse du 9 mars 2010.**

**Maintien du seuil de « crise renforcée »  
sur la nappe de Champigny.**

1. **Bilan de la campagne 2009 :**

**Pluviométrie :**

De 09/2008 à 09/2009 la pluviométrie accuse un déficit de 100mm (582mm contre 683mm en période normale). De 09/2009 à 01/2010 la pluviométrie est encore légèrement déficitaire. Depuis 2003 c'est la cinquième année où la pluviométrie est déficitaire (déficits variant de 50 à 150mm).

**Situation des nappes au 3 mars 2010 :**

Champigny Ouest (Montereau sur le Jard)

Cote au 3/3/2003 : 52                      Cote au 3/3/2010 : 47,9

*Le seuil de crise renforcée est fixé à la cote 47,6.*

Champigny Est (Saint Martin Chenetron)

Cote au 3/3/2003 : 137                      Cote au 3/3/2010 : 118

*Le seuil de crise renforcée est fixé à la cote 121,6*

Nappe de Beauce :

Au 28/02/2010 suivant les secteurs les niveaux se situent entre le seuil d'alerte et le seuil de crise.

## Analyse des données :

### Dispositif de réduction des prélèvements pour l'alimentation en eau potable.

« Préleveurs »	Prélèvements en 2005 (m3/j)	Réduction crise (m3/j)	Réduction crise renforcée (m3/j)	Prélèvements de fin 03/2009 à début 01/2010 (m3/j)
<i>Lyonnaise des eaux</i>	<b>46 600</b>	<b>40 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 320</b>
<i>Véolia SEDIF (Arvigny)</i>	<b>31 800</b>	<b>28 000</b>	<b>22 000</b>	<b>21 971</b>
<i>Véolia SAN Sénart</i>	<b>8 491</b>	<b>7 200</b>	<b>5 500</b>	<b>5 195</b>

Usages agricoles : les prélèvements agricoles représentent de 3 à 5% de l'ensemble des prélèvements. En 2009 une expérimentation de « Gestion collective des irrigations » a été mise en place avec des agriculteurs irrigants volontaires : attribution de volumes pour les usages agricoles, calcul des volumes nécessaires par culture. Les résultats sont encourageants mais il y a (peu) des forages non déclarés et il y a eu des épisodes pluvieux significatifs en fin de printemps 2009. Le dispositif sera reconduit, étendu et perfectionné en 2010.

Prélèvements industriels : réduction effective des prélèvements mais il est difficile de faire la part des choses entre une vraie réduction des usages et l'impact des réductions d'activités liées à la crise économique.

Un exemple cependant : une blanchisserie industrielle ayant mis en place des procédés pour réduire la consommation d'eau est passée de 24 litres par kilo de linge à 8 litres.

## 2. Prévisions pour la campagne 2010 :

Sur la nappe de Champigny, le plus probable est que l'on ne dépasse pas le seuil de crise renforcé. C'est un scénario « jamais vu ».

La nappe de Champigny, en déficit structurel, est classée en ZRE (Zone de Répartition des Eaux).

**140 000 m3/j prélevables vs 170 000 m3/j prélevés.**

### Plan d'action 2010:

- Eau potable : révision des autorisations de prélèvements des plus gros préleveurs, révision du SDAEP (Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable).

*Remarque de la représentante du SAN Sénart : ne conteste pas la nécessité de réduire les prélèvements mais dans la mesure où l'état oblige le SAN à livrer 1000 logements par an elle juge que cela va devenir impossible.*

- Usages industriels : recensement, diagnostic, dispositifs de réduction des prélèvements.

- Usages agricoles : gestion collective de l'irrigation et mise en place d'un organisme unique de gestion. Aucune dérogation ne sera accordée.  
Recensement exhaustif des forages. Préparation de l'intégration au dispositif des irrigants du Val de Marne

- Etablissements de lavage de véhicules : représentent 6% des consommations moyennes d'eau potables. Durcissement des mesures : interdiction en crise renforcée sauf si recyclage (dérogations possibles si engagement de recyclage dans les deux ans). Information active sur les systèmes de recyclages, aides financières. Exemple : dans l'Oise pour 5 pistes de lavage, 128 000€ investis, économie d'eau proche de 85%.

### **3. Solidarité :**

Mesures relatives à Paris : au vue de l'importance de la contribution de certains départements à l'alimentation en eau potable de Paris, dès qu'un bassin versant dépasse le seuil d'alerte (il y en a 4 dont 2 en Seine et Marne) les mesures correspondant au seuil de vigilance sont mises en place à Paris et une réduction des prélèvements est réalisée.

Mesures relatives aux départements de proche couronne alimentés par la nappe de Champigny : dès lors que le département de Seine et Marne adopte un arrêté de constatation de situation de crise pour la nappe de Champigny, les prélèvements provenant d'autres sources seront systématiquement privilégiés en proche couronne pour l'alimentation en eau potable de la zone interconnectée et les prélèvements dans la nappe seront réduits.

Pour les usages agricoles la DDEA de Seine et Marne devrait être rapidement chargée d'assurer la gestion des eaux pour les irrigants des départements 77, 94 et 91.